Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Publié le
ID : 084-218400810-20230314-2023_03_006-DE

Département de Vaucluse
Arrondissement d'Avignon
Mairie de Morières-lès-Avignon

Code général des collectivités territoriales Articles L2121-21 et 2121-9

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-03-006

Vente de la parcelle cadastrée section AL n° 115p - AL n° 286 p - AL n0 287 p à la SAS Pôle Santé de la Gare - modification de la superficie du terrain

Rapporteur : Franck JOUSSELIN

Date de Convocation : 07 mars 2023 Date d'affichage : 17 mars 2023 ▪ Nombre de conseillers en exercice : **29** ▪ Nombre de présents : **25** ▪ Nombre de votants : **29**	**Séance du 14 mars 2023** A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de mars sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Nicolas CHASTEL, Estelle ROLLE, Jennifer HAMAIDE, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Jade MORENAS, Marie-Laure PERDIGUIER, Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK

Etaient absents excusés et représentés :

Stéphanie CASTRIGNANO À Patrick DUVAL, Fabrice BAUDOIN À Sandrine IGNERSKI, Philippe REYNERO À Marie-Paule FOURMENT, Thomas DEVALQUENAIRE À Éric DEVALQUENAIRE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Jade MORENAS

Le 29 juin 2022 le conseil municipal a approuvé la vente à la SAS Pôle Santé de la Gare d'une parcelle cadastrée section AL n° 115p- AL n° 286p – AL n° 287p au prix de 86 000 euros pour superficie de 500 m^2.

Afin de tenir compte des servitudes relatives à la voie ferrée, dont la SAS susvisée a eu connaissance lors des consultations préalables au dépôt de la demande de permis de construire, la configuration du lot A a été modifiée.

Les servitudes indiquent notamment qu'aucune construction, autre qu'une clôture, ne peut être établie à moins de deux mètres de la limite légale du chemin de fer.

Une déclaration préalable de division a été accordée le 07/09/2022 pour la création des lots A et B avec une superficie de 559 m^2 pour le lot A.

Envoyé en préfecture le 16/03/2023
Reçu en préfecture le 16/03/2023
Publié le
ID : 084-218400810-20230314-2023_03_006-DE

En conséquence, le prix de cession pour une superficie de 559 m² est fixé à 96 148 euros net vendeur conforme à l'évaluation de France Domaines du 23 février 2022, et identique au prix du m² acté lors de la première délibération du 29 juin 2022.

Ouï l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** la vente à la SAS Pôle Santé de la Gare de la parcelle cadastrée section AL n° 115p – AL n° 286p – AL n° 287p d'une superficie de 559 m² au prix de 96 148 euros

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette cession

- **INDIQUE** que le produit de la vente sera inscrit au chapitre 024 du budget communal

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 23
CONTRE : 6 (Annick DUBOIS, Christèle PELISSIER, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Raphaël GOTTSCHALK),

Le 16/03/2023
Le Maire,

Grégoire SOUQUE